

Lycée

**Amiral  
Bouvet**

Saint Benoît

**Lycée d'enseignement général et technologique**

**CS 41012 – 76 rue Joseph Hubert – 97470 Saint-Benoît**

**Tél. 02.62.50.82.00 – Fax 02.62.50.82.34**

*Courriel : gestion.9740471u@ac-reunion.fr  
ce.9740471u@ac-reunion.fr*

## **Cahier de clauses particulières**

**MAPA n° 8/2016-achat d'équipements du BTS CIRA**

**Date, heure limites de remise des offres : Mercredi 30 Novembre 2016 avant 16 heures.**

### **SECTION I: L'ACHETEUR PUBLIC**

#### **1: pouvoir adjudicateur**

**M. le Proviseur**

**Lycée Amiral Pierre Bouvet**

**76, Rue Joseph Hubert**

**CS 41012**

**97470 Saint Benoît**

**Téléphone : 02 62 50 82 00**

**Télécopie : 02 62 50 82 34**

#### **2: adresse où des informations complémentaires peuvent-être obtenues :**

Lycée Amiral Bouvet

Mr SOUVIRAA

Mr MOLINES

Mme RAMALINGOM

Tél: 02 62 50 82 00

Courriel: gestion.9740471u@ac-reunion.fr

#### **3: adresse où les documents du marché peuvent-être obtenus :**

Cf. 1-2

ou

<http://lycee-amiral-bouvet.ac-reunion.fr/>

#### **4: adresse à laquelle les offres doivent-être envoyées :**

Cf. 1-1

Cette pénalité de retard est calculée selon la formule suivante :

$$P = V \times R / 1\,000$$

- P = le montant de la pénalité
- V = la valeur des prestations sur laquelle est calculée la pénalité, cette valeur étant égale au montant hors taxe, des prestations en retard, ou de l'ensemble des prestations si le retard d'exécution d'une partie rend l'ensemble inutilisable ;
- R = le nombre de jours ouvrés de retard.

La livraison du matériel sera faite à l'adresse et aux horaires suivante pour l'ensemble des lots :

**Lycée Amiral Pierre Bouvet**  
**76 rue Joseph Hubert**  
**CS 41012**  
**97470 Saint Benoît**

– **Du lundi au vendredi de 8h00 à 12h et de 13h à 16h**

Le fournisseur doit prévenir le lycée auprès duquel il doit livrer les marchandises de la date et de l'heure de livraison et doit obligatoirement remettre un bon de livraison détaillant la marchandise et les matériels livrés. Les frais de transport des matériels et d'installation seront à la charge du titulaire.

**Les frais supplémentaires engendrés par une défaillance ou un retard seront à la charge du titulaire**

#### **4 - facturation et paiement**

##### **A: Facturation**

Les factures devront être libellées au nom du lycée Amiral Bouvet et être adressées à ce dernier.

Les factures devront porter le même nom ou la même raison sociale que ceux mentionnés sur le bordereau de prix. Elles doivent être établies en trois exemplaires (un original et deux doubles).

- En application de l'article 14 du CCAG fournitures et services

##### **B: Modalité de paiement**

Le délai de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception de la facture par le lycée, sous réserve qu'aucune anomalie ne soit relevée lors de la vérification.

Le paiement s'effectuera par virement administratif sur le compte ouvert au nom du titulaire dont les coordonnées figurent dans l'acte d'engagement. Un RIB devra être fourni avec l'offre.

Le défaut de paiement dans le délai imparti fera courir des intérêts moratoires au profit du titulaire. Le taux appliqué est celui de la Banque centrale européenne (BCE) augmenté de sept points.

## **SECTION II: LE MARCHÉ**

### **1- objet et durée du marché**

**Le marché est conclu pour une durée d'un an**

#### **A: Objet du marché**

Achat de matériel didactique

**Les dates et heures de livraison sont à convenir avec les services de gestion.**

#### **B: Décomposition en lots**

Le marché se compose d'une tranche ferme. Il comprend 2 lots:

- **lot 1: régulation industrielle**
- **lot 2: automates programmables**

Le choix de l'offre se fera par lot

#### **C: Renseignements complémentaires**

Administratifs et techniques :

Demande par télécopie au 0262 50 82 34 ou par courriel : gestion.9740471u@ac-reunion.fr

#### **D: Délais d'exécution**

Le délai d'exécution est de 3 mois à partir de la date de notification du présent marché.

### **2 – détail des prestations et des prix**

Les descriptifs techniques et le détail des lots annexés sont à compléter.

Un bordereau de prix unitaire (B.P.U) annexé à l'acte d'engagement sera établi pour chaque lot.

Les prix seront rédigés en euros et devront préciser le prix unitaire HT, le prix total H.T., et le montant total T.T.C.

Le présent marché est traité à prix ferme pour la durée de celui-ci.

Détail tranche ferme/tranche conditionnelle, voir fiches techniques en annexe du présent CCP.

### **3 – modalités de livraison, d'installation et pénalités**

Les prestations devront être conformes aux stipulations du marché (les normes et spécifications techniques applicables étant celles en vigueur à la date du marché).

Le délai de livraison est à préciser dans l'offre.

Lorsque ce délai contractuel de livraison est dépassé par le fait du titulaire du marché, ou lorsque la livraison est incomplète, le titulaire du marché encourt une pénalité de retard sans mise en demeure préalable.

